



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

L'ESSENTIEL 2024



Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des **RESIDUS MÉNAGERS**



Le SIETREM s'engage à valoriser vos biodéchets



Retrouvez toutes les solutions pour donner une seconde vie à vos biodéchets sur le site sietrem.fr



Sommaire

1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SIETREM	02
2	LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	04
3	LE FLUX DES DÉCHETS DU SIETREM EN 2024	06
4	LA PRÉ-COLLECTE ET LA COLLECTE	08
5	LE RÉSEAU DES DÉCHETTERIES	10
6	LE TRAITEMENT	12
7	UN COÛT DE SERVICE MAÎTRISÉ	17
8	UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ	20
9	LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION : UNE PRIORITÉ POUR LE SYNDICAT	22



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024

- **Directeur de la publication :** Christian ROBACHE
- **Directeur délégué :** Benoît BREVSSE
- **Rédaction, pilotage et coordination :** Service communication du SIETREM
- **Chiffres et données :** SIETREM
- **Crédit photos :** SIETREM, Citeo, DR
- **Conception Graphique :** Studio V. Graph
- **Impression :** AzurPartner

Edito

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité d'une démarche de service public de gestion des déchets toujours plus proche des habitants : pratique, accessible et soucieuse de la maîtrise des coûts.

Afin de répondre aux obligations fixées par la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC), des solutions de tri à la source des biodéchets ont été déployées dans les communes volontaires. Ces dispositifs permettent de valoriser les déchets alimentaires en ressources (fertilisant pour les sols ou biogaz) et contribuent à réduire le volume de nos ordures ménagères à collecter et à traiter.

Pour le confort des habitants, des services de proximité ont été renforcés ou développés. Citons notamment la collecte des encombrants sur rendez-vous qui s'est étendue à 10 nouvelles communes et l'installation de nouvelles bornes dédiées exclusivement aux grands cartons qui permettent de faciliter le quotidien des habitants.

Toujours dans une logique d'accompagnement des habitants, un outil utilisant l'intelligence artificielle a été testé par les agents du SIETREM pour identifier les erreurs de tri dans les bennes de collecte. Ces observations permettent d'ajuster les actions de sensibilisation du syndicat.

2024 a été marqué par le lancement d'un projet d'envergure : la rénovation des fours d'incinération de l'Unité de Valorisation Énergétique qui, en raison de leur vétusté, devront être remplacés dans les années à venir. Avant de débiter les travaux, le SIETREM a souhaité mener une concertation publique pour recueillir les avis et les contributions des habitants.

Vous retrouverez dans ce rapport d'activité les faits marquants de l'année 2024.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture ! ■

La rédaction

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



Le SIETREM et son territoire

Situé au nord du département de la Seine-et-Marne, à l'est de la petite couronne parisienne et limitrophe du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, le SIETREM s'étend sur une superficie de 172 km².

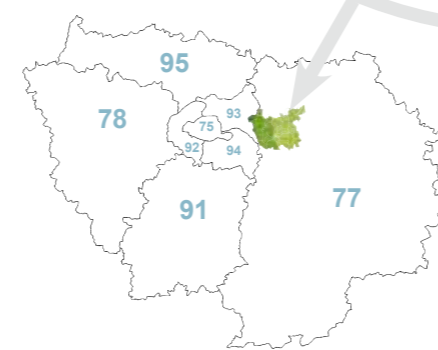
Le syndicat regroupe 29 communes de Seine-et-Marne et 2 communes de Seine-Saint-Denis membres de l'Établissement Public Territorial (EPT) N°9, Grand Paris Grand Est. En Seine-et-Marne, 10 communes sont regroupées au sein de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et 19 communes sont adhérentes à la communauté d'agglomération Marne et Gondoire. Ces 2 EPCI et l'EPT9 ont délégué la compétence de la collecte et du traitement au SIETREM ■

EN CHIFFRES

29 communes de Seine-et-Marne

+2 communes de Seine-Saint-Denis sont regroupées au sein du syndicat.

310 946 habitants (population totale en 2024).



Les compétences

Le SIETREM exerce les compétences de la collecte, du traitement et de la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés de son territoire.

À ce titre, il assure :

- La prévention des déchets,
- La pré-collecte des déchets ménagers (dotation et maintenance des bacs et colonnes d'apport volontaire),
- La collecte :
 - des ordures ménagères résiduelles,
 - des emballages, des papiers et du verre (la collecte sélective)
 - des déchets verts,
 - des encombrants (à dates fixes et sur rendez-vous),
 - des déchets des marchés,
 - des biodéchets,
 - des déchets communaux,
 - des points d'apport volontaire pour le verre,
 - des points d'apport volontaire pour les cartons,
 - des points d'apport volontaire enterrés.
- La gestion et l'exploitation du réseau des cinq déchetteries et d'une déchetterie mobile desservant trois communes,
- La valorisation des ordures ménagères par incinération et la production d'énergie électrique,
- La valorisation matière de la collecte sélective (après tri) et du verre.
- La valorisation organique.

Organisation du SIETREM

En 2024, le SIETREM est présidé par Christian ROBACHE, Maire de Montévrain et est administré par un comité syndical composé de 58 membres titulaires dont 12 vice-présidents. Une équipe de 30 agents œuvre au quotidien pour le bon fonctionnement du service public. Pour voir la composition du bureau syndical, rendez-vous sur sietrem.fr ou sur l'application mobile SIETREM ■

2 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets est un ensemble d'actions mises en œuvre afin d'éviter, de réduire ou de retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribuent aux flux des déchets (prévention quantitative). Elle a également pour objectif de limiter la nocivité des déchets et/ou de leur traitement (prévention qualitative).

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021/2026 a été établi d'après les objectifs de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), avec les orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et la loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) ■



Le taux de boîtes à lettres équipées d'un autocollant Stop pub (vu lors des sensibilisations en porte-à-porte) s'élève à 24,15 %. Pour information, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets a un objectif d'équipement de 35 % en 2031.



LES FAITS MARQUANTS 2024

➤ Récupération du textile

En 2024, le nombre de bornes d'apport volontaire est de 95 sur le territoire du SIETREM. 725 tonnes de textiles d'habillement, linge de maison et de chaussures ont été collectées, triées, réemployées ou recyclées (2,3 kg/hab/an), soit une légère augmentation de 1,7 % par rapport à 2023.

➤ La caractérisation des ordures ménagères

En 2024, deux campagnes de caractérisation des ordures ménagères résiduelles ont été menées (en mars et septembre 2024), avec l'analyse de 10 échantillons par campagne. Cette étude visait à évaluer la part de déchets valorisables encore présents dans les ordures ménagères, à orienter les actions de communication et à estimer le pouvoir calorifique des déchets à incinérer. Les résultats montrent qu'environ 71 % des déchets pourraient être valorisés : 39 % sont des emballages et papiers, 20 % des déchets alimentaires et végétaux (putrescibles) et 7 % du verre. Par rapport à 2021, la part des putrescibles a diminué, mais le verre et les textiles sont en hausse. Des actions sont engagées pour améliorer le geste de tri des habitants ■



Réduisons nos déchets, compostons !

➤ Le compostage individuel

L'opération de promotion de compostage domestique, lancée en 2008, se poursuit avec succès aussi bien dans l'habitat pavillonnaire, que dans l'habitat collectif. Après une période de pénurie, une grande quantité de composteurs a été livrée et vendue aux habitants.

Cette année, 1 967 composteurs ont été distribués aux habitants du territoire et 1 260 nouveaux foyers ont été équipés. 185 personnes ont été initiées à cette pratique par le SIETREM et 726 personnes ont été sensibilisées lors des animations grand public ■

➤ Le compostage partagé

En pied d'immeuble

En 2024, 7 nouveaux sites de compostage collectif ont été installés en résidence. Le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts pour initier la démarche (à partir de 10 foyers volontaires par site). On peut estimer à environ 43 kg/hab/an la quantité de biodéchets détournée des ordures ménagères. 37 référents de site de compostage partagé ont été formés au référentiel ADEME et 76 personnes ont été initiées au compostage en pied d'immeuble. Au total, 2 394 foyers collectifs sont équipés de composteurs, soit 3,2 % des résidences du territoire.

Au sein des quartiers

14 nouveaux sites ont été installés en 2024. Le nombre de sites de compostage partagé de quartier s'élève désormais à 40 avec au total 311 foyers identifiés. On peut estimer à environ 18 kg/hab/an la quantité de biodéchets détournée des déchets ménagers résiduels ■

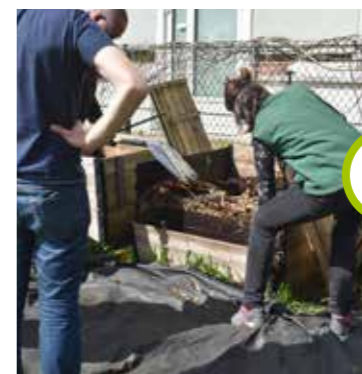


En établissement

Le compostage se poursuit dans les différents établissements du territoire (scolaire, EHPAD, associations...). 10 nouveaux sites ont été installés en 2024. Au total, 85 écoles et établissements à visée pédagogique sur le territoire sont équipés, soit 38 % des structures scolaires. Comme pour le compostage collectif, le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts à la condition que les déchets de restauration scolaire soient déposés dans le composteur et qu'un jardin de démonstration soit créé pour l'utilisation future du compost ■



DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS, LES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ DE QUARTIER INSTALLÉS SUR LE TERRITOIRE SONT SUIVIS DE FAÇON BIMENSUELLE PAR UN PRESTATAIRE



À NOTER ...

Le SIETREM aide les habitants à financer leur composteur en prenant à sa charge 62 % du prix d'achat. Une participation de 20 € est demandée lors du retrait du matériel.

BILAN DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE DEPUIS 2008 :

+ 16 606
composteurs vendus

10 947 foyers ont été équipés en zone pavillonnaire

26 608 habitants de zone pavillonnaire sont équipés (base Insee janvier 2024)

20,5 % de foyers pavillonnaires du territoire du SIETREM sont équipés

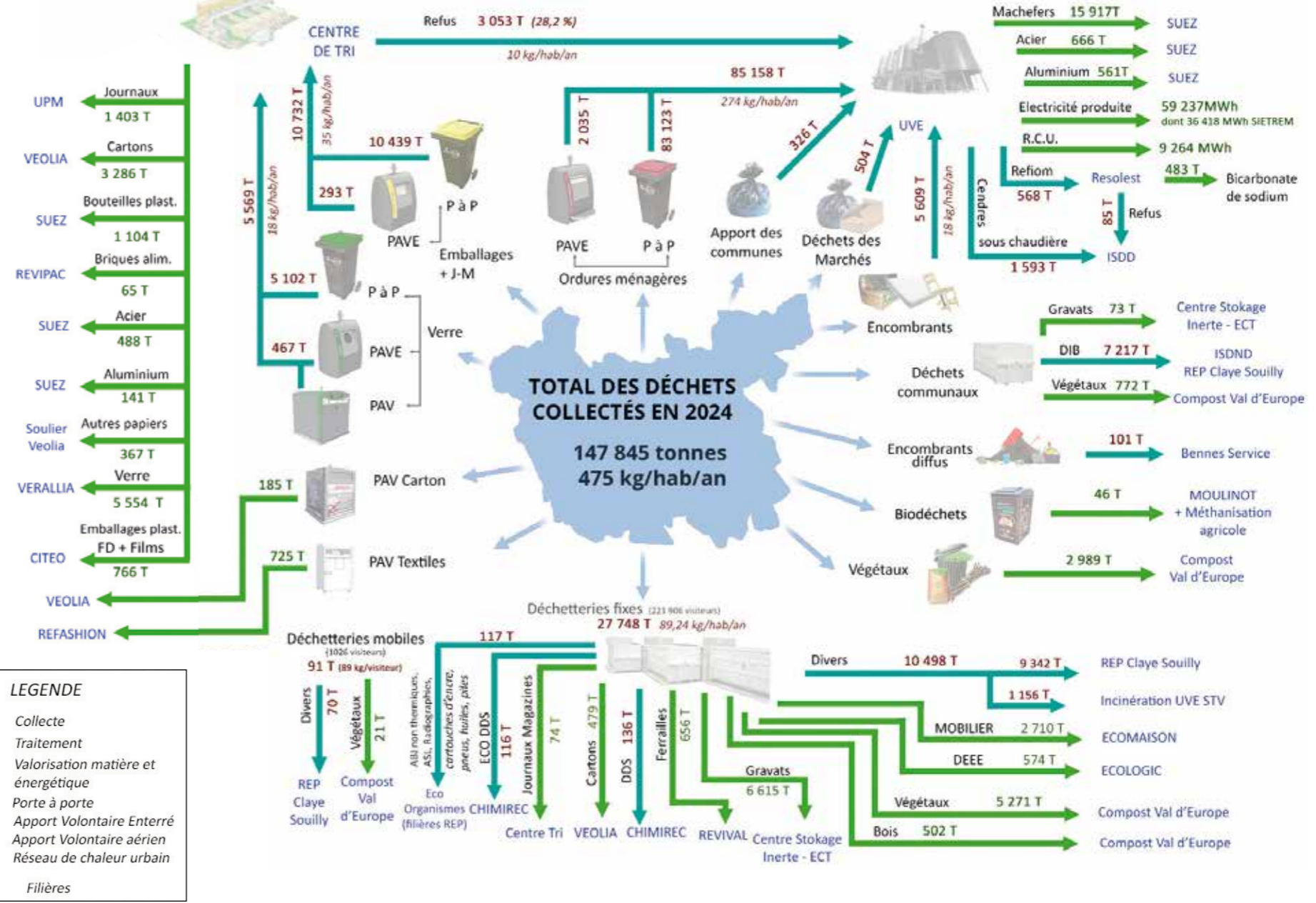
2 660 tonnes d'ordures ménagères ont été évitées

3

LE FLUX DES DÉCHETS DU SIETREM EN 2024



Flux des déchets du SIETREM - Année 2024



LEGENDE

- Collecte
- Traitement
- Valorisation matière et énergétique

P à P Porte à porte
PAVE Apport Volontaire Enterré
PAV Apport Volontaire aérien
R.C.U. Réseau de chaleur urbain
SUEZ Filières

4

LA PRÉ-COLLECTE ET LA COLLECTE

Les 31 communes sont entièrement conteneurisées pour la collecte des déchets ménagers résiduels et la collecte sélective.

Plusieurs conteneurs sont fournis aux habitants :



Un bac est dédié aux **emballages et aux papiers** (poubelle à couvercle jaune),



Un bac est réservé aux **ordures ménagères résiduelles** (poubelle à couvercle grenat),



Un bac est destiné aux bouteilles, pots et bocaux en **verre** (poubelle à couvercle vert).



Un bac dédié exclusivement aux **déchets végétaux** (poubelle à couvercle marron) sur Dampmart.



Un bac mis en place dans le cadre de l'expérimentation de la collecte des biodéchets (poubelle à couvercle marron) sur les communes de Bussy-Saint-Georges (centre-ville) et Lognes (quartier Le Village).

À noter qu'en 2024, **77 477 bacs d'ordures ménagères**, **66 532 bacs dédiés à la collecte des emballages et papiers** et **60 764 bacs destinés au verre** sont répartis sur tout le territoire. De plus, **1 163 bacs à déchets verts** ont été installés sur la commune de Dampmart et **173 destinés à la collecte des biodéchets** sur les communes de Bussy-Saint-Georges et Lognes.



Les Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE)

162 Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE) sont installés au sein de l'éco-quartier les Roseaux à Montévrain et 82 dans l'éco-quartier le Sycomore à Bussy-Saint-Georges. Ils sont dédiés aux ordures ménagères, aux emballages et papiers et au verre ■



LES FAITS MARQUANTS 2024

➤ La nouvelle organisation de la collecte des encombrants sur rendez-vous a été étendue sur 10 nouvelles communes en 2024.

Au total, 13 communes sont concernées au 31/12/2024 : Brou-sur-Chantereine, Bussy-Saint-Martin, Champs-sur-Marne, Chanteloup-en-Brie, Chelles, Conches-sur-Gondoire, Courtry, Dampmart, Guermantes, Montévrain, Montfermeil, Saint-Thibault-des-Vignes, Vaires-sur-Marne - soit 53 % de la population du territoire du SIETREM

➤ Dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets, 34 bornes dédiées aux biodéchets ont été mises en place en 2024.



L'évolution des tonnages collectés en porte-à-porte en 2024 (par rapport à 2023)

- Ordures ménagères résiduelles : **+ 2,4 %**
- Verre : **- 2,6 %**
- Emballages et papiers : **+ 3,2 %**
- Encombrants : **- 3,7 %**
- Déchets verts : **+ 10,00 %**



➤ Le nombre de colonnes dédiées aux grands cartons continue d'augmenter (+34 % par rapport à 2023).

12 communes sont concernées par ce service de proximité (Brou-sur-Chantereine, Bussy-Saint-Georges, Champs-sur-Marne, Collégien, Courtry, Dampmart, Lognes, Montévrain, Montfermeil, Noisiel, Saint-Thibault-des-Vignes et Vaires-sur-Marne).



➤ Les services techniques des communes adhérentes peuvent désormais déposer les cartouches de protoxyde d'azote au siège du SIETREM (sur rendez-vous) afin d'être traitées en toute sécurité par un prestataire spécialisé.

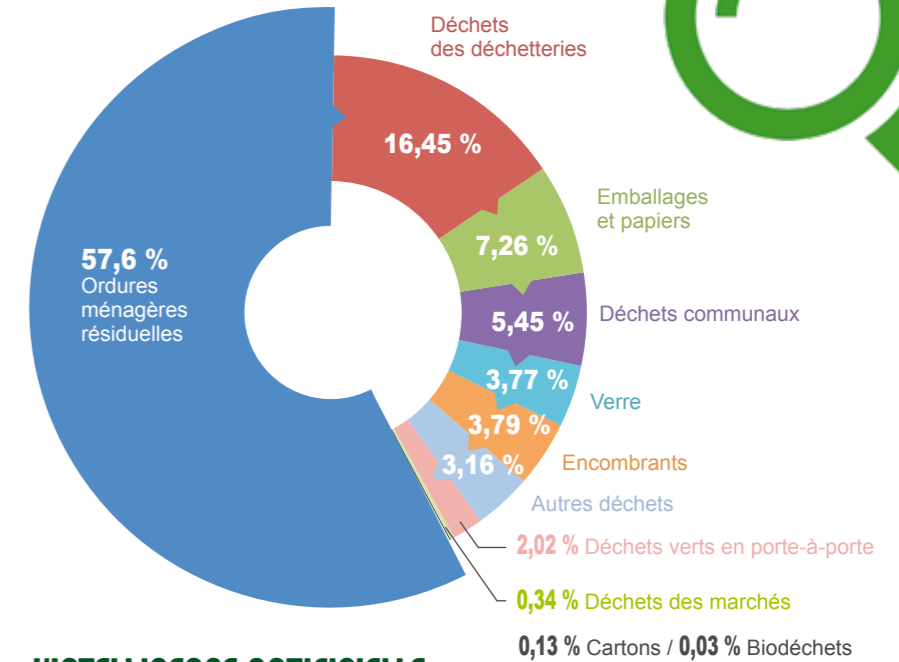


Quantité de déchets collectés (moyenne par habitant en 2024)

- Ordures ménagères résiduelles : **274 kg/hab**
- Verre : **18 kg/hab**
- Emballages et papiers : **35 kg/hab**
- Encombrants : **18 kg/hab**
- Déchets verts : **10 kg/hab**

4 LA PRÉ-COLLECTE ET LA COLLECTE

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR IDENTIFIER LES ERREURS DE TRI

Depuis fin 2024, le SIETREM expérimente le système « FICHA », un nouvel outil numérique permettant de mieux identifier les erreurs présentes dans les bacs de collecte. À l'aide d'une caméra embarquée dans certains camions de collecte sélective et de l'intelligence artificielle, un logiciel analyse en direct les déchets vidés dans la benne. Grâce à des algorithmes de traitement d'images, l'outil est capable d'examiner la qualité du tri et de repérer les éventuelles erreurs (déchets non conformes, emballages enfermés dans des sacs, emballages imbriqués, déchets dangereux...). Les données récoltées permettent ensuite aux services du syndicat de cibler et d'adapter leurs actions de sensibilisation auprès des habitants des zones concernées ■



LE RÉSEAU DES DÉCHETTERIES



Déchetteries mobiles

Le service de déchetterie mobile a été reconduit en 2024 sur les communes de Courtry, Dampmart et Thorigny-sur-Marne. 1 026 visiteurs se sont rendus à l'une des 14 dates proposées durant l'année. 91 tonnes de déchets ont été collectées (soit 44 % de plus qu'en 2023) ■

Le SIETREM met à disposition de ses habitants un réseau de cinq déchetteries implantées dans les communes de Chelles, Croissy-Beaubourg, Chanteloup-en-Brie, Noisiel et Saint-Thibault-des-Vignes.

- En 2024, **37 789 usagers** se sont rendus dans les déchetteries fixes et mobiles, ce qui représente un total de **222 932 visites** (+11% par rapport à 2023).
- Le tonnage de collecte de déchets collectés en déchetteries a augmenté de 11 % par rapport à 2023. En 2024, le poids de déchets par visiteur était de 125 kg. Les apports les plus importants par visiteur sont observés à Chelles (152 kg/visiteur, en baisse de 20 kg/visiteur par rapport à 2023), Saint-Thibault-des-Vignes (134 kg/visiteur, en augmentation de 19 kg/visiteur par rapport à 2023) et Croissy-Beaubourg (118 kg/visiteur, en baisse de 14 kg/visiteur par rapport à 2023) ■

La signalétique des déchetteries fait peau neuve

Pour accueillir les usagers dans des conditions optimales, le SIETREM a procédé à la refonte complète de la signalétique présente dans ses 5 déchetteries au 2nd semestre 2024. En effet, les précédents panneaux d'informations ainsi que les marquages au sol, dans un état vétuste, ont été remplacés au cours de l'été. De nouveaux supports plus modernes et adaptés aux configurations des différents sites permettent aux habitants de se repérer et de faire le tri des déchets plus facilement ■



5 LE RÉSEAU DES DÉCHETTERIES

+ Une nouvelle filière de reprise

Les déchetteries du SIETREM ont été équipées en 2024 de bacs spécifiques permettant aux habitants de trier leurs jeux et jouets. L'éco-organisme Eco Maison les recyclera ou les valorisera en énergie.



SONT ACCEPTÉS : JEUX D'INTÉRIEUR ET D'EXTÉRIEUR, JEUX D'IMITATION ET DE SOCIÉTÉ, POUPEES, JOUETS PREMIER ÂGE, PUZZLES, MAQUETTES...

Des conteneurs ont également été installés pour déposer les articles de bricolage et de jardin non thermiques (pris en charge par Eco Maison).

LES TYPES DE DÉCHETS ACCEPTÉS ET LES REPRENEURS ASSOCIÉS

Type de déchets acceptés	Mode de traitement	Poids en kg/hab/an		
		2022	2023	2024
Gravats	ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes)	16,11	18,17	21,27
Déchets verts	Compost Val d'Europe	13,28	14,64	17,02
Encombrants non incinérables	ISDND (Installation de Stockage de Déchets non Dangereux)	25,04	29,34	30,27
Encombrants incinérables	UVE (Unité de Valorisation Énergétique)	2,75	3,03	3,72
Bois	Compost Val d'Europe	0,69	0,92	1,62
Ferrailles	REVIVAL	1,56	1,89	2,11
Cartons	VEOLIA	1,28	1,38	1,54
Journaux / Magazines	VEOLIA	0,30	0,33	0,24
Déchets Dangereux Diffus	CHIMIREC	0,29	0,36	0,44
Autres (Eco-organismes et autres filières de reprise)	DEEE/COREPILE/ECODDS/ECOMOBILIER et autres	9,19	10,45	11,31
Textiles (apport volontaire)	Refashion	2,27	2,30	2,33
Total		72,77	82,81	91,87

6 LE TRAITEMENT



LE CONTENU DES Bennes DE COLLECTE EST DÉVERSÉ DANS LA FOSSE

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) située à Saint-Thibault-des-Vignes dispose de **2 lignes de fours** (d'une capacité de **8 tonnes/heure pour la ligne N°1** et de **12 tonnes/heure pour la ligne N°2**) et d'un turbo alternateur de **10 MW**.

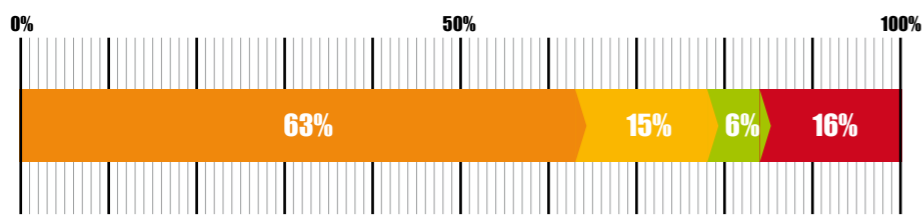


VUE EXTÉRIEURE DE L'UVE



SALLE DE COMMANDE ET DE CONTRÔLE DE L'UVE

MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS 2024



- Valorisation énergétique par incinération
- Valorisation matière par recyclage
- Valorisation organique par compostage
- Enfouissement



LE GRUTIER ENVOIE LES ORDURES MÉNAGÈRES VERS LES FOURS

En 2024, l'UVE a produit :

- **59 237 MWh** électrique et vendu **51 169 MWh** à Enedis.
- **9 264 MWh** thermiques dont la vente a permis d'alimenter le réseau de chaleur urbain de Marne et Gondoire Energie.

Cet équipement, exploité par la société SUEZ RV Energie en délégation de service public, dispose d'une capacité de traitement nominale de 155 000 tonnes de déchets par an (déchets ménagers et déchets industriels banals).

Les mâchefers sont évacués par transport routier sur différentes unités de valorisation situées en France ■

En 2024, 1 831 explosions de bouteilles de protoxyde d'azote ont eu lieu dans les fours de l'UVE, causant d'importants dégâts. Deux de ces explosions ont entraîné un arrêt imprévu des lignes de four.



BILAN DU FONCTIONNEMENT DE L'UVE EN 2024

- Le site a réceptionné au total 161 814 tonnes de déchets en 2024. Ce chiffre comprend les déchets collectés sur le territoire du SIETREM, ceux de territoires voisins dans le cadre de conventions passées avec d'autres collectivités et de clients extérieurs. Le SIETREM perçoit une redevance sur l'ensemble des tonnages extérieurs reçus et/ou incinérés.
- Les déchets collectés en porte-à-porte par le SIETREM en 2024 représentaient 55,7 % des apports sur l'usine de valorisation énergétique (en augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente). Les conventions passées par le SIETREM avec d'autres collectivités représentaient 15,6 % des apports (en hausse de 0,9 % par rapport à l'année précédente). 28,6 % des apports provenaient de clients extérieurs (en baisse de 2,1 % par rapport à l'année précédente).
- En 2024, une baisse du rendement moyen des fours a été observée en raison d'une indisponibilité de 200 heures de l'équipement liée principalement à la révision majeure qui a lieu tous les 5 ans.



LES MÂCHEFERS SONT STOCKÉS SUR LE SITE DE L'UVE AVANT D'ÊTRE ACHÉMINÉS VERS DES UNITÉS DE VALORISATION

Le tri des emballages et papiers

EXTÉRIEUR DU CENTRE DE TRI



Le centre de tri du SIETREM possède une capacité de traitement de 25 000 tonnes/an.

Il dispose de 174 équipements dont 125 convoyeurs soit 1,258 km et 1 450 m² de passerelles. Le process consiste à réceptionner, trier, manutentionner, regrouper, stocker les déchets avant de les expédier vers les filières de valorisation.

Le site a accueilli en 2024 les collectes du SIETREM mais également les collectes du SIETOM et une partie de celles du SMITOM Nord et du SYCTOM de Paris (commune de Noisy-le-Grand) par l'intermédiaire de conventions.

Du 1^{er} janvier au 28 juin 2024, le site a été exploité par la société VEOLIA. Depuis le 29 juin 2024, le centre de tri est exploité par l'entreprise SEPUR ■

LE CENTRE DE TRI DISPOSE DE 174 ÉQUIPEMENTS DE DERNIÈRE GÉNÉRATION.



ÉVOLUTION DES TONNAGES DES MATIÈRES VALORISÉES

	QUANTITÉS EN TONNES	
	2023	2024
Journaux / magazines	1 303	1 403
Cartons	3 218	3 286
Emballages en plastique (bouteilles, flux développement rigides et souples)	1 805	1 870
Briques alimentaires	74	65
Acier	346	488
Aluminium	113	141
Autres papiers	291	367
TOTAL EMBALLAGES TRIÉS	7 150	7 620
TOTAL VERRE	5 615	5 554
REFUS	2 744	3 053

À NOTER ...

Le taux de refus de collecte* du contenu des bennes a augmenté, passant de 26,3 % en 2023 à 28,2 % en 2024.

Pour améliorer la qualité du tri, des campagnes de communication importantes ont été menées tout au long de l'année par le SIETREM.

*refus de collecte : déchets indésirables mis par erreur dans le bac de tri.



Un musée des erreurs pour mieux sensibiliser

De nombreux déchets non conformes, parfois dangereux pour la sécurité des agents et des équipements du centre de tri, sont régulièrement retrouvés : pièces automobiles, outils de bricolage, câbles électriques, parapluies, bouteilles de protoxyde d'azote, batteries, etc.

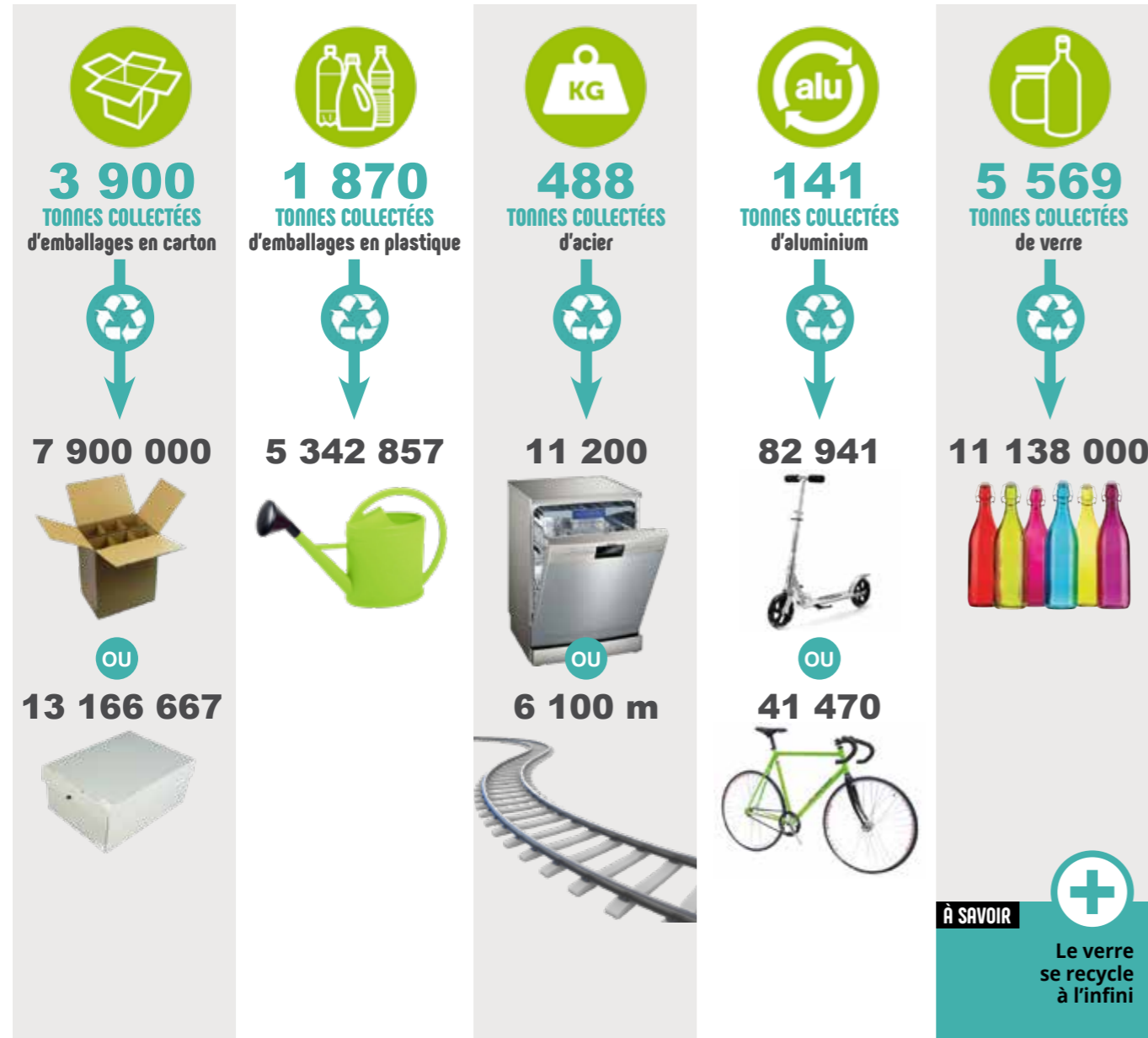
Pour sensibiliser les habitants aux bons gestes de tri, les équipes du SIETREM ont créé un "musée des erreurs". Cette exposition présente une sélection d'objets indésirables retrouvés dans les bacs jaunes et est proposée aux visiteurs lors des visites du centre de tri ■



LA VALORISATION MATIÈRE

Les emballages ont de la valeur, donnons-leur une seconde vie !

LES TONNAGES 2024



UN COÛT DE SERVICE MAÎTRISÉ

7 UN COÛT DE SERVICE MAÎTRISÉ

1 Les entreprises sous contrat avec le SIETREM

ENTREPRISES	NATURE DE LA PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ECHEANCE
SEPUR	Déchets verts	MP* 18 mois + 5X6 mois	28/02/2028
SEPUR	Collecte OM	MP* 8 ans Lot1	31/05/2025
	Collecte sélective Encombrants		
POLYCEJA / DERICHEBOURG	Collecte OM PAVE	MP* 8 ans Lot2	31/05/2025
	Collecte sélective PAVE		
SEPUR	Exploitation du centre de tri	MP* 5 ans	29/06/2029
SUEZ RV ENERGIE	Traitement par incinération	DSP** 20 ans	31/12/2025
AUBINE-VEOLIA	Déchetteries	MP* 5 ans	30/10/2028
AUBINE-VEOLIA	Déchets communaux	MP* 4 ans	30/06/2027
SULO	Conteneurisation	MP* 4 ans	30/01/2027
OURRY	Apport Volontaire VERRE	MP* 15 mois + 6 mois	31/12/2025
SUEZ RV IDF	Valorisation et traitement des encombrants issus de la collecte en porte-à-porte	MP* 4 ans + 1 an	31/12/2025

* MP : marché public

** DSP : délégation de service public



À SAVOIR



Le verre se recycle à l'infini

2 Les indicateurs économiques

Tous les chiffres de ce chapitre proviennent de la matrice des coûts établie sur les bases de la recommandation de l'ADEME et de l'ORDIF.

DÉCOMPOSITION DU COÛT DU SERVICE PAR POSTE DE DÉPENSE

INDICATEURS ÉCONOMIQUES	2024		2023	
	TOTAL EN €	EN € / HAB.	TOTAL EN €	EN € / HAB.
CHARGES				
Charges de structure	2 296 743 €	7 €	2 017 394 €	7 €
Charges de communication <i>Dont charges de personnels</i>	705 991 € 363 998 €	2 €	751 771 € 370 345 €	2 €
Prévention <i>Dont charges de personnels</i>	256 643 € 248 607 €	1 €	330 969 € 225 204 €	1 €
Charges techniques	39 804 376 €	128 €	38 105 488 €	123 €
Pré-collecte et collecte	15 239 910 €	49 €	14 364 742 €	46 €
Transport	1 728 870 €	6 €	1 490 590 €	5 €
Traitement <i>Dont TGAP</i>	22 330 080 € 2 250 890 €	72 € 7 €	22 087 843 € 2 568 465 €	71 € 8 €
Enlèvement des déchets dangereux	217 492 €	1 €	161 003 €	1 €
Autres charges	288 025 €	1 €	1 310 €	0 €
Total des charges HT	43 063 753 €	138 €	41 205 622 €	133 €
TVA acquittée	2 557 616 €	8 €	833 834 €	3 €
PRODUITS				
Recettes industrielles	10 907 163 €	35 €	12 734 186 €	41 €
Soutiens éco organismes	3 040 965 €	10 €	2 116 342 €	7 €
Aides	201 500 €	1 €	73 422 €	0,2 €
Total des produits	14 149 628 €	46 €	14 923 950 €	48 €
COÛT DU SERVICE PUBLIC / COÛT AIDE TTC	31 471 741 €	101 €	27 111 178 €	87 €
TEOM	20 316 675 €	65 €	19 763 765 €	64 €
Contribution des collectivités	11 227 001 €	36 €	10 579 936 €	34 €
COÛT IMPUTÉ / CONTRIBUTION DES USAGERS	31 543 676 €	101 €	30 343 701 €	98 €
POPULATION	310 946 hab.		309 901 hab.	

DÉCOMPOSITION DES COÛTS PAR FLUX

2024	FLUX DE DÉCHETS										TOTAL	
	COÛTS EN K€	Ordures ménagères résiduelles	Emballages JRM Cartons	Verre	Déchets des déchetteries	Encombrants	Déchets verts	Déchets des services techniques	Déchets des marchés	Objets encombrants périurbains		Biodéchets
Coût complet	24 375	7 645	1 316	4 641	1 671	808	1 679	119	317	481	11	43 064
Coût technique	15 129	6 789	1 178	4 423	1 297	808	1 679	85	317	441	11	32 157
Coût partagé	14 900	4 353	1 135	4 290	1 097	808	1 679	85	317	441	10	29 116
Coût aidé HT	14 900	4 233	1 121	4 284	1 097	808	1 679	85	317	380	10	28 914
Coût fiscal (TVA acquittée)	1 504	154	24	424	114	42	205	5	33	53	0	2 558
Coût aidé TTC	16 404	4 387	1 145	4 708	1 211	850	1 884	90	350	433	10	31 472



3 Produits votés pour la TEOM en 2024

En 2024, le montant de TEOM par habitant sur le territoire du SIETREM était de 101 €. Il reste inférieur aux dernières moyennes nationales (128 €/hab.) et de la Région Ile-de-France (142 €/hab.) connues ■

DÉFINITIONS

Coût complet :
total hors taxes des charges d'élimination des déchets ménagers

Coût technique :
coût complet diminué des recettes industrielles

Coût partagé :
coût technique diminué des soutiens des éco-organismes

Coût aidé HT :
coût partagé diminué des aides

Coût aidé TTC :
coût aidé hors taxes augmenté de la TVA acquittée



8 UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ



Tout au long de l'année, des analyses sur tous les rejets (gazeux, liquides et solides, issus de l'incinération) sont réalisées.

Les résultats obtenus chaque année sur l'ensemble des analyses sont conformes aux valeurs de référence et pour l'ensemble des rejets.

Ces analyses sont faites en continu, semestriellement et annuellement, et sont adressées, pour contrôle, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) de Seine-et-Marne ■

Surveillance de l'impact au voisinage de l'UVE

Les prélèvements ont été effectués entre le 3 mai et le 4 juillet 2024 sur les 8 points de prélèvement (2 points-témoin et 6 points en zone de retombée maximale en rapport avec les vents dominants). L'ensemble des analyses a été confiée au BUREAU VERITAS.

Les points-témoin sont situés à Brou-sur-Chantereine et Guermantes, les points de mesure en zone de retombée maximale sont situés à Lagny-sur-Marne, Pomponne, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne et Torcy ■

REJETS ATMOSPHÉRIQUES

Les rejets atmosphériques sont tous 5 fois inférieurs aux limites autorisées et les rejets de poussières sont jusqu'à dix fois plus faibles.

Des contrôles en continu et inopinés sur les rejets atmosphériques indiquent que les quantités de dioxines et furanes sont 10 fois inférieures à la norme.

Concernant les rejets d'Oxyde d'Azote, ils sont 1,5 fois inférieurs au seuil réglementaire.

Les concentrations de polluants sont stables d'une année sur l'autre et également inférieures aux limites réglementaires ■

REJETS AQUEUX

La qualité des rejets aqueux est similaire aux années précédentes. La qualité de l'eau rejetée est très inférieure aux limites réglementaires (80 % en moins environ) sur les principaux indicateurs.

En 2024, SUEZ a entamé une démarche de gestion de l'eau visant à supprimer les rejets aqueux dans la Marne. Depuis mi-2024, toutes les « eaux propres » qui peuvent être rejetées dans la Marne en application de l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2011 sont réinjectées dans le process, limitant ainsi les prélèvements d'eau dans le milieu naturel (eau potable et eaux industrielles).

Ainsi, en 2024, ce sont moins de 200 m³ d'eau qui ont été rejetées dans la Marne (2 365 m³ en 2023) ■



À NOTER ...

Pour connaître les résultats précis, reportez-vous au rapport d'activité administratif en ligne sur sietrem.fr, rubrique " Nous valorisons votre action - Téléchargements - Rapports d'activité "



LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION : UNE PRIORITÉ POUR LE SYNDICAT

ZOOM

La stratégie de communication est déterminée en fonction des objectifs définis par le Bureau Syndical. Les actions et missions qui en découlent sont pilotées par le service communication du SIETREM.

La communication a pour objectif de faire connaître et de valoriser les actions et la politique du SIETREM en matière de gestion des déchets. Différents outils sont créés afin d'informer et de sensibiliser la population à la réduction et au tri des déchets. En plus des outils « papier » à disposition de la population tels que les guides, plaquettes, adhésifs, affiches..., le site internet du SIETREM centralise toutes les informations dont les habitants ont besoin. Pour être toujours plus réactif et proche du public, de nombreux messages sont régulièrement postés sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et LinkedIn. Ponctuellement, des animations événementielles sont organisées par le syndicat et, à la demande des collectivités adhérentes, le SIETREM participe très régulièrement à des festivités municipales ou intercommunales pour informer et sensibiliser les habitants à la prévention, au tri et à la bonne gestion de leurs déchets. De nombreuses actions pédagogiques sont menées, notamment à destination des enfants afin de les sensibiliser aux bons gestes dès le plus jeune âge ■

LES ÉCO-AGENTS ACCOMPAGNENT AU QUOTIDIEN LES HABITANTS DANS LA BONNE GESTION DE LEURS DÉCHETS



Dans le cadre de travaux d'amélioration et de modernisation de son patrimoine industriel et notamment des fours d'incinération de l'Unité de Valorisation Énergétique, le SIETREM a lancé une phase de concertation auprès des habitants en 2024. Cette démarche avait pour objectif de tenir compte de l'avis des habitants et d'identifier les éventuelles pistes d'amélioration du projet. Afin de recueillir un maximum d'avis et présenter le projet aux habitants, des réunions publiques, ateliers citoyens et permanences mobiles ont été organisées tout autour du territoire. Un important dispositif de communication a été déployé pour informer des dates de ces événements et présenter le projet aux habitants. Une page spécifique a également été créée sur sietrem.fr ■

LES ATELIERS CITOYENS ONT PERMIS AUX HABITANTS DE MIEUX APPRÉHENDER LES ENJEUX DES TRAVAUX



sietrem.fr

LES FAITS MARQUANTS 2024

- Campagne de communication 360° dans le cadre du lancement du service de collecte des encombrants sur rendez-vous à Brou-sur-Chantereine, Bussy-St-Martin, Chanteloup-en-Brie, Conches-sur-Gondoire, Dampmart, Guermantes, Montévrain, Montfermeil, Saint-Thibault-des-Vignes, Vaires-sur-Marne,
- Mise en place d'une nouvelle signalétique dans les déchetteries,
- Participation aux journées européennes du patrimoine,
- Organisation d'une concertation volontaire auprès de l'ensemble des citoyens du territoire en préalable au projet de rénovation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Saint-Thibault-des-Vignes,
- Réalisation de gazettes d'informations pour les élus,
- Création de nouveaux jeux pédagogiques,
- Organisation d'un séminaire sur les biodéchets pour les élus du territoire,
- Campagne de communication sur l'expérimentation de la collecte des biodéchets,
- Création d'une réglette des consignes de tri,
- Habillage de tous les points d'apport volontaire enterrés situés à Montévrain et Bussy-Saint-Georges.

Les animations scolaires

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes des animations scolaires qui se déroulent en classe, en présence de l'enseignant. Afin de répondre au mieux aux attentes des enseignants, l'intervention se déroule en deux sessions : 1^{ère} session sur la prévention et l'incinération des déchets – 2^{ème} session sur le tri des déchets et le recyclage (soit 2 fois une heure et demie).

2 996 élèves ont suivi les deux sessions de sensibilisation, dont 2 595 élèves de primaire ■

Les animations en centres de loisirs

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes durant les vacances scolaires des animations adaptées aux enfants de cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e) dans les centres de loisirs.

L'objectif étant d'aborder la thématique du tri à travers le jeu.

En 2024, 295 enfants ont été sensibilisés à la prévention et au tri des déchets. ■

LE TRI AU BUT A ÉTÉ IMAGINÉ ET ÉLABORÉ PAR LES ÉCO-AGENTS AFIN DE PROPOSER DE NOUVEAUX JEUX PÉDAGOGIQUES SUR LE TRI DES DÉCHETS





Les visites des équipements

Des visites de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) sont aussi proposées en complément des sensibilisations scolaires. En 2024, 53 personnes ont visité la structure. Le nombre de visites est en nette diminution. En effet, le SIETREM privilégie les visites du centre de tri où un circuit ludique et pédagogique dédié permet d'accueillir le public dans des conditions optimales, contrairement à l'UVE qui ne dispose pas d'un parcours de visite spécifique.

Depuis l'inauguration du centre de tri le 30 septembre 2023, des visites de cet équipement sont proposées au grand public.

En 2024, le centre de tri a accueilli 1 605 personnes dont :

- > 155 visiteurs lors de la journée du patrimoine,
- > 460 visiteurs à l'occasion des visites tout public,
- > 574 élèves scolarisés dans des établissements du territoire ■

Les sensibilisations en porte-à-porte

Au cœur du métier d'éco-agent, la sensibilisation directe de l'usager « en porte-à-porte » est l'opération principale de communication de proximité. Elle consiste à se rendre chez les habitants afin de leur fournir les informations ainsi que toute la documentation nécessaire sur la bonne gestion de leurs déchets, les consignes de tri et les services proposés par le SIETREM pour l'évacuation de leurs déchets ménagers.

En 2024, les éco-agents se sont rendus auprès de 24 706 foyers et ont pu sensibiliser oralement 5 773 habitants. Des plaquettes d'informations ont été déposées dans les boîtes aux lettres des personnes absentes de leur domicile ■

Les sensibilisations en mairie

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes une intervention des éco-agents auprès de leurs personnels, pour les sensibiliser au tri sur leur lieu de travail.

La sensibilisation a été menée dans 3 communes en 2024, soit 59 agents sensibilisés au total ■



La sensibilisation lors des évènements

À la demande des communes, les éco-agents participent ponctuellement à des manifestations municipales pour sensibiliser les habitants à la bonne gestion des déchets. À l'occasion de certaines opérations nationales (semaine européenne de la réduction des déchets, semaine du développement durable...), le SIETREM organise des événements sur tout le territoire.

Au total, 2 280 personnes ont été sensibilisées lors des manifestations municipales ou intercommunales, dans 17 villes différentes ■



Le service info SIETREM

Le service info SIETREM est à la disposition des usagers du SIETREM pour répondre aux diverses réclamations, dotations-maintenance de conteneurs, questions sur le tri, horaires d'accès en déchetteries... Il gère également les mails et les courriers des habitants.

En 2024, 14 090 appels, mails et courriers ont été gérés par ce service ■

Je ne jette pas, je trie !



Z.A.E. Marne et Gondoire
3, rue du Grand Pommeraye
77400 Saint-Thibault-des-Vignes

sietrem.fr

info@sietrem.fr – 01 60 07 09 19

